

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 1 : 1914-1915) du

30 septembre 1914

Le monde des fonctionnaires est dans une grande agitation. Une grave question se pose : les agents de l'administration belge resteront-ils en fonctions sous l'administration allemande ?

Le premier département qui ait eu à résoudre ce problème est le Ministère des Finances. C'est, d'ailleurs, celui dont les Allemands se sont emparés en premier lieu, l'argent étant le nerf de la guerre.

Faut-il abandonner à l'ennemi la gestion d'un département aussi important, lui permettre d'imposer ses volontés, de taxer abusivement les contribuables, de se procurer ainsi, sans contrôle, des ressources illimitées ? N'est-il pas préférable de rester en fonctions, dans l'intérêt même des populations ?

Avant l'arrivée des Allemands, M. Van de Vyvere, ministre des finances, avait tracé au personnel la ligne de conduite à suivre en cas d'occupation. Il rappelait dans sa circulaire la convention du 18 octobre 1907 concernant les lois et les coutumes de la guerre sur terre, et invitait les comptables du département à demeurer à leur

poste.

Mais les agents de l'administration répugnent à prendre une attitude qui leur donnerait peut-être l'apparence de « *travailler pour les Allemands* » ; et le personnel subalterne n'est pas le moins rebelle à toute concession.

Sur le conseil de personnages politiques belges, une réunion du personnel a été convoquée à la « *Brasserie flamande* ». Huit cents membres de l'administration y assistaient. M. Hanrez, sénateur, présidait, assisté de MM. Alexandre Braun et Vinck, sénateurs, Wauwermans et Camille Huysmans, députés. L'assemblée était très houleuse et l'on se rendit compte, dès l'ouverture de la séance, que l'on parviendrait difficilement à ramener le calme dans les esprits. M. Buisseret, secrétaire général du ministère des finances, ayant voulu exposer la question, fut interrompu par des cris hostiles et mis dans l'impossibilité de continuer son discours. C'est alors que M. Camille Huysmans, plus habitué au tumulte des assemblées, proposa aux différents groupes de désigner des délégués qui discuteraient la question en petit comité et feraient ensuite rapport. Cette proposition ayant été adoptée, les fonctionnaires désignés se réunirent avec les députés et sénateurs dans une salle voisine.

Au cours de cette séance, après exposé fait par M. Buisseret, les délégués reconnurent qu'il y

avait lieu pour les agents de rester en fonctions.

M. Maloens, un des chefs de la douane, qui était à la tête des récalcitrants, consentit à faire rapport à l'assemblée, et lui déclara que, mieux éclairé, il serait le premier à signer la formule proposée par l'autorité allemande. Mais certaines résistances continuant à se manifester — car les employés voulaient absolument être couverts —, il fut convenu qu'une lettre collective serait adressée à tous les membres du personnel par le secrétaire général et les administrateurs du département pour les engager à rester à leur poste.

Les Allemands ont proposé une formule d'adhésion. Elle a suscité de nombreux échanges de vues. Le premier texte présenté par l'ennemi était une formule de soumission absolue ; elle dut être modifiée trois ou quatre fois avant d'être admise par les deux parties. Voici le texte de la formule définitive :

« Je soussigné, promets par la présente, conformément aux dispositions de la Convention de La Haye, du 18 octobre 1907, de continuer scrupuleusement et loyalement l'accomplissement de mes fonctions, de ne rien entreprendre et tout omettre qui puisse nuire à l'administration allemande dans le territoire belge occupé. »

Il a été entendu et officiellement acté que les impôts à percevoir par les services des

contributions, douanes et accises et de l'enregistrement, seraient exclusivement employés à payer les pensions des veuves et les pensions ordinaires, les traitements des fonctionnaires, les salaires des ouvriers, les centimes additionnels aux communes, le fonds communal et les travaux d'intérêt économique reconnus de nécessité urgente. Le feld-maréchal von der Goltz a donné sa garantie formelle qu'aucune mainmise ne serait opérée sur ces ressources, au profit de l'armée allemande. Les recettes de l'Etat seront versées en compte courant à la Banque Nationale et aucun prélèvement ne pourra être fait, à moins que l'ordonnance de paiement ne porte l'apostille de M. V. Cutsem, administrateur général de la Trésorerie-publique.

Notes de Bernard GOORDEN.

Voyez ce qu'en dit, à partir du 31 juillet 1914 (19140731), Auguste **VIERSET** (1864-1960), dans ***Mes souvenirs sur l'occupation allemande en Belgique.***

Rappelons qu'Auguste **VIERSET**, secrétaire puis chef de cabinet d'Adolphe MAX, de 1911 à 1939 (année de la mort du bourgmestre, encore en fonction), lui a consacré une biographie : ***Adolphe MAX.*** La première édition, de 1923, comportait 46 pages. C'est de la deuxième édition, de 1934 (comportant 226 pages), que nous avons extrait le chapitre « *Sous*

l'occupation allemande » (pages 29-71) :

<http://www.idesetautres.be/upload/VIERSET%20ADOLPHE%20MAX%20SOUS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

Il fut *l'informateur* du journaliste argentin Roberto J. **Payró** (1867-1928) pour sa série d'articles, traduits en français par nos soins :

« *Un ciudadano ; el burgomaestre Max (1-5)* » ; in ***La Nación*** ; 29/01-02/02/1915 :

pour le début de l'évocation relative à août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140817%20PAYRO%20%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

pour le 18 août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140818%20PAYRO%20%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

pour le 19 août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140819%20PAYRO%20%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

pour les 20-23 août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140820%20PAYRO%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR..pdf>

pour les 24-27 août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140824%20PAYRO%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR..pdf>

pour les 28 août / 2 septembre 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140828%20PAYRO%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

pour les 16-27 septembre 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140916%20PAYRO%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

[NO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf](#)

Pour votre édification, lisez aussi du journaliste argentin Roberto J. **Payró**, à partir du 23 juillet 1914 (19140723), notamment la version française de son article de synthèse « *La Guerra vista desde Bruselas ; diario de un testigo ; neutralidad de Bélgica* (20-25) » (in **La Nación** ; 07-12/12/1914) :

<http://idesetautres.be/upload/191412%20PAYRO%20NEUTRALIDAD%20BELGICA%20FR.pdf>

En particulier ce que dit Roberto J. **Payró**, de la date en question, notamment dans « *La Guerra vista desde Bruselas ; diario de un incomunicado* » in **La Nación** :

<https://www.idesetautres.be/upload/19140930%20PAYRO%20DIARIO%20DE%20UN%20TESTIGO%20FR.pdf>

Vous trouverez aussi ce que dit Francisco **Orozco Muñoz**, volontaire (mexicain) de la Croix-Rouge belge à Liège, dans **La Belgique violée** (*éphémérides de l'invasion*) à partir du 1^{er} août 1914.

Découvrez la version française des *mémoires* de Brand **WHITLOCK**, traduite à partir de **Belgium under the German Occupation: A Personal Narrative**, en l'occurrence **La Belgique sous l'occupation allemande : mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles**. Pour les liens des 59 chapitres relatifs à **1914** :

<https://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20LIENS%20INTERNET%201914%20BELGIQUE%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

Voyez aussi ce qu'en dit Hugh **GIBSON**, premier secrétaire de la Légation américaine à Bruxelles, dans ***La Belgique pendant la guerre*** (*journal d'un diplomate américain*), à partir du 4 juillet 1914 (en français et en anglais).

Tous ces documents sont accessibles via <https://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100>